



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
MAGIE

Concours National FFM

Championnat de France de Magie FFM

Concours qualificatif pour la FISM



FISM
OFFICIAL MEMBER



Sommaire

- 1 Objectifs et principes généraux des concours nationaux**
 - 1.1 Objectifs
 - 1.2 Principes généraux
- 2 Conditions de présentation et disciplines**
 - 2.1 Les conditions de présentation sont :
 - 2.2 Les disciplines
 - 2.3 Juniors de moins de 16 ans
- 3 Organisation**
 - 3.1 Préambule
 - 3.2 Principes généraux
 - 3.3 Modalités financières
 - 3.4 Dispositions à l'égard du jury
- 4 La commission des concours de la FFM Équipe concours**
 - 4.1 Constitution de l'équipe des concours de la FFM
 - 4.2 Le Directeur des concours
 - 4.3 Secrétaire du jury
 - 4.4 Chronométrateur
 - 4.5 Responsable de la saisie informatique
- 5 L'équipe côté organisateur**
 - 5.1 Équipe concours
 - 5.2 Le Responsable local des concours
 - 5.3 Le régisseur plateau et son équipe
 - 5.4 Présentation et rôle du présentateur des concours
- 6 Procédure de sélection**
 - 6.1 Concours FFM – Sélection nationale
 - 6.1.1 Composition du Comité de sélection
 - 6.1.2 Sélection
 - 6.1.3 Invention et magie pour enfants
 - 6.1.4 Nota
 - 6.1.5 Dates et détails pour les sélections
 - 6.2 Concours qualifiant
- 7 Le jury**
 - 7.1 Constitution et nominations
 - 7.2 Le Président du jury
 - 7.3 Les membres du jury
 - 7.4 Défection d'un juré
- 8 Notation**
 - 8.1 Critères d'évaluation
 - 8.2 Notation
 - 8.3 Plagiat
 - 8.4 Compérage
 - 8.5 Pré show
- 9 Les candidats**
 - 9.1 Inscription
 - 9.2 Sélection
 - 9.3 Durée du numéro et déroulement du concours
 - 9.4 Inventions et perfectionnement
 - 9.5 Répétitions
- 10 Droit à l'image**
- 11 Prix et récompenses**
 - 11.1 Les Prix
 - 11.2 Grand Prix
 - 11.3 Prix Magicus
 - 11.4 Titres de Champion de France de Magie FFM
 - 11.5 Prix spécial du public
 - 11.6 Prix partenaires & autres Prix
 - 11.7 Proclamation des résultats

ANNEXES

Annexe 1 : Grille de notation

Annexe 2 : Grading Scale

Annexe 3 : Acceptation droit à l'image

Annexe 4 : Sélection concours FISM Europe et FISM Monde

Annexe 5 : Modèle fichier candidat

Annexe 6 : Modèle fiche technique

Annexe 7 : Lettre acceptation candidat

Annexe 8: Lettre refus candidat

Annexe 9 : Lettre ordre de passage candidat

1 Objectifs et principes généraux des concours nationaux

1.1 Objectifs

- Développer l'art magique, la créativité, l'originalité, la technique et les arts annexes.
- Reconnaître et valoriser les concepteurs et les créateurs.

1.2 Principes généraux

- Le Congrès national de la FFM, « Congrès Français de l'Illusion » est :
 - Le cadre du concours de la FFM et du concours MAGICUS ;
 - Le support pour l'attribution des titres de « Champion de France de Magie FFM » en scène et en close-up

2 Conditions de présentation et disciplines

Les concurrents choisissent de se présenter dans l'une des conditions de présentation et une des dix disciplines.

2.1 Les conditions de présentation sont :

- Scène
- Close-up
- Occasionnellement, il peut être prévu, par les organisateurs du concours, d'autres conditions de présentation (magie de rue, magie de salon, piste de cirque...) Pour l'attribution du titre de Champion de France de Magie FFM, ces conditions de présentation seront rattachées à la scène ou au close-up.

1. 2 Les disciplines sont :

1. Manipulation (MA)
2. Magie Générale (MG)
3. Grandes Illusions (GI)
4. Magie Comique (CO)
5. Mentalisme (MM)
6. Cartomagie (CA)
7. Micromagie (MI)
8. Magie pour enfants (ME)
9. Invention ou perfectionnement (Magicus)
10. Arts Annexes (AA) : le numéro doit présenter un caractère magique. La discipline Arts Annexes ne concoure pas pour le titre de Champion de France de Magie FFM ou le Grand Prix et ne peut être qualifiée à la FISM. (Sauf si la catégorie AA devient présente dans le règlement FISM)

2.3 Juniors de moins de 16 ans

Le concurrent doit être âgé de moins de 16 ans au jour du concours (photocopie de la carte d'identité) et présenter une autorisation parentale ou de son tuteur.

Comme les autres concurrents, les juniors de moins de 16 ans peuvent, au choix, s'inscrire :

- Dans l'une des disciplines en choisissant une condition de présentation. Ils sont alors classés de la même manière que les autres concurrents et participent sous les mêmes conditions au titre de Champion de France de Magie FFM
- Dans la catégorie junior. Il ne sont pas éligibles au titre de champion de France.

Les organisateurs du concours prévoient cette inscription particulière dans le formulaire d'inscription.

3. Organisation

3.1 préambule

Le concours est sous la responsabilité du directeur des concours (élu en assemblée fédérale)

L'organisation pratique du concours est confiée à un Responsable du concours de l'équipe organisatrice (locale) du Congrès qui met en place une équipe de 1 à 2 personnes en charge de l'organisation pratique du concours.

3.2 Principes généraux

- Les horaires du concours favorisent une large participation du public.
- Le concours doit se dérouler, si possible, le vendredi et le samedi. Ceci permettant de garder le matin du dernier jour du Congrès pour les délibérations du jury.

3.3 Modalités financières

Deux inscriptions au Congrès pour le Directeur des concours FFM et son épouse (non transférables) sont pris en charge par la FFM (hors déplacement et hébergement).

3.4 Dispositions à l'égard du jury

—L'organisateur doit mettre à disposition une salle fermant à clé destinée au jury. Celle-ci servira à entreposer le matériel spécifique, et servira à toutes les délibérations. Il faudra donc veiller à ce que l'emplacement de celle-ci garantisse la confidentialité des délibérations. Il est préférable que cette salle soit différente de la salle réservée à l'équipe organisatrice du congrès

—L'organisateur prévoit un rafraîchissement à servir aux membres du jury durant les concours et les délibérations.

—L'organisateur prévoit les repas du vendredi, samedi et dimanche midi pour l'équipe jury : le jury, le directeur des concours et son équipe.

4. La commission des concours de la FFM Équipe concours

4.1 Constitution de l'équipe des concours de la FFM

- Directeur des concours
- Secrétaire du jury
- Chronométrateur
- Responsable de la saisie informatique

Plusieurs postes peuvent être tenus par la même personne.

4.2 Le Directeur des concours

Il s'assure que le Président du Congrès dispose de la dernière version de ce règlement.

Il s'assure que le Responsable local des concours dispose de la dernière version du règlement. Il lui donnera tout éclaircissement quant à son contenu et son application.

Il a pour mission de superviser l'ensemble du concours.

Il est le représentant direct de la FFM pour le concours et veille à la mise en place des dispositions prévues au manuel des congrès pour l'organisation du concours avant, pendant et après celui-ci.

Il met en place le comité de sélection des candidats qui ne sont pas présélectionnés automatiquement voir article 6 ;

Avec le Président de la FFM il constitue le jury en commençant par le président du jury et en tenant compte des règles en vigueur (labellisation FISM par exemple).

Il met en place le comité de sélection des candidats

Il s'assure que les membres du jury connaissent les lieux et heures des délibérations scène et close-up et qu'ils disposent de la dernière version du présent règlement.

Il transmet au présentateur des concours la liste exacte des personnes qui doivent être présentées à chaque session du concours (membres du jury, membres de l'équipe...)

Il envoie le règlement, la liste des candidats et un exemple de grille de notation aux membres du jury au minimum deux semaines avant le Congrès.

Il envoie les listes demandées par la FISM dans le cadre de la labellisation FISM (liste du jury, liste des candidats, ...)

Il est le garant de la bonne application du règlement du concours. Il assiste aux délibérations, il peut animer les débats mais ne note pas les numéros. Il veille à la rédaction des diplômes à remettre sur scène. Les diplômes sont signés par le Président de la FFM et par le Président du jury.

Il prévoit et fait imprimer le nombre de diplômes (à la charge de la FFM) et de grilles de notation nécessaires.

Il s'assure, en collaboration avec le trésorier de la FFM de l'approvisionnement en trophées en nombre suffisant qui sont à la charge de la FFM. (Trophée des prix de chaque catégories, trophées de champion de France, trophée du prix du meilleur international, trophée du prix du public)

Il veille à ce que l'équipement suivant soit disponible et en état de fonctionnement :

- Système de saisie et d'impression
- 12 planchettes (21 x 29.7) servant de sous-mains
- 12 pinces de bureau
- 12 crayons à bille
- 12 mini lampes avec des piles de rechange
- Ciseaux / scotch / feutres
- Une ampoule de rechange pour le système à 3 couleurs + télécommande
- Feuilles de notation
- Chronomètre
- Tout matériel supplémentaire jugé nécessaire selon le mode de notation du jury et les possibilités du lieu de déroulement des concours.

Il communique les notes et avis des membres du jury aux candidats dans un délai ne dépassant pas deux semaines après le dernier jour du concours.

Il doit également:

Enregistrer le dossier de candidatures et vérifier qu'il est complet et signé.
(Compléter le fichier Excel en collaboration avec le directeur des concours)

Vérifier l'âge des candidats de la catégorie junior et obtenir l'autorisation parentale ou tutoriale s'ils sont sélectionnés

Envoyer aux candidats sélectionnés les diverses informations utiles au bon déroulement du concours :

- Le règlement du concours,
- La fiche de régie ,
- Un modèle de grille de notation,
- Les conditions de passage et de répétition,
- Toutes informations qu'il sera utile de leur transmettre,
- Recueillir la fiche technique complétée par le candidat ;
- Recueillir un engagement écrit des candidats sur le respect des règles de sécurité pyrotechnique–du lieu de production, ainsi que l'attestation d'assurance pour le numéro ;
- Prévenir concurrents de l'ordre de passage, ainsi que du nombre de passages éventuels pour les candidats close-up, et ceci OBLIGATOIREMENT avant le début du Congrès ;
- Remettre au Responsable de la régie la liste des concurrents et leurs fiches techniques afin de déterminer l'ordre de passage. L'ordre de passage des numéros est décidé par les organisateurs du Congrès, en toute impartialité. Il évitera deux numéros consécutifs dans la même discipline de scène, pour ne désavantager aucun candidat.

4.3 Secrétaire du jury

Bien que sous la responsabilité du Directeur des concours, il est en relation directe avec le Président du jury. Il est chargé de :

- Ramasser ou fait ramasser sous son contrôle les feuilles de notation des items, aussitôt après le passage de chaque concurrent et les remettre immédiatement à la personne en charge de la saisie informatique ;
- Ramasser les blocs ou plaquettes et grilles des membres du jury à la fin de chaque séance et leur redistribuer au début de chaque séance ;
- Veiller à ce que le jury ait suffisamment de temps pour noter ;
- Veiller à ce que le jury ait un éclairage individuel pour la notation ainsi qu'un stylo et les fiches de notations en nombre suffisant ;
- Remettre en coulisses un message à chaque concurrent de la catégorie « invention » ou « perfectionnement » qui ne s'est pas présenté à huis clos aussitôt après son passage, lui indiquant l'heure et le lieu de la salle de délibération, pour qu'il se trouve aux abords au cas où le jury voudrait lui demander des précisions, ainsi qu'à tout candidat que le jury souhaiterait rencontrer. D'une manière générale il assure toute communication entre le jury et le plateau (présentateur, régisseurs...)
- Il saisit les conseils donnés par le jury lors des délibérations (ces conseils sont envoyés en même temps que les notes)

4.4 Chronométrateur

Le chronométrateur est chargé de contrôler la durée de chaque numéro et d'informer le candidat et le jury du temps écoulé. A cet effet, le chronométrateur dispose d'un système, placé sur le devant de la scène, de 3 couleurs : vert, jaune et rouge.

Le chronométrage est inclus dans le système de notation de la FISM

- La couleur verte s'allume au moment où le concurrent commence son numéro. Le temps du numéro se décompte dès que l'une des conditions suivantes est

remplie : l'artiste est sur scène ou la musique démarre (sauf décision du Président du jury).

- La couleur jaune s'allume une minute avant la fin de la présentation.
- La couleur rouge s'allume à la fin du temps imparti pour montrer au concurrent qu'il dépasse le temps autorisé et qu'il doit terminer immédiatement son numéro. Si une action est en cours, il peut l'achever dans un délai raisonnable. Si le concurrent continue sa présentation, il risque d'être disqualifié sur décision du Président du jury

Il devra procéder, avant l'entrée des congressistes dans la salle et en relation avec le Directeur des concours, à la réservation des places des membres du jury et de son équipe dans les 5 premiers rangs, face à la scène. Il y aura obligatoirement un rang libre derrière pour ne pas être en contact avec le public ;

Placer le Directeur et le chronométrateur près du jury.

Prévoir pour le système de saisie :

Une alimentation électrique. La personne qui saisira les résultats aura les moyens de le faire confidentiellement ;

Pour le close-up, placer le jury au mieux en fonction de l'organisation (un seul passage ou plusieurs passages) ;

4.5 Responsable de la saisie informatique

Le responsable de la saisie est chargé de saisir les items sur le logiciel de gestion des concours.

Il a en charge de présenter les moyennes lors des délibérations.

Il ne peut participer aux débats et a le même devoir de réserve que les membres du jury.

5. L'équipe côté organisateur

5.1 Équipe concours

L'organisateur du Congrès met en place une équipe en charge des concours en mesure de prendre en charge les tâches suivantes :

Responsabilité des concours ;

Accueil et suivi des candidats ;

Régie de scène ;

Présentation des concours (scène et clos-up).

5.2 Le Responsable local des concours

Le Responsable local des concours est le représentant dans l'organisation du Congrès vis-à-vis du Directeur des concours de la FFM. Il a les responsabilités suivantes :

S'assurer en liaison avec le Directeur des concours de la présence de l'équipe prévue ;

accueillir et sécuriser les candidats ;

Faire le lien avec l'équipe technique et le directeur des concours

Si besoin, réclamer les attestations feu et droit à l'image aux candidats

Procéder à la gestion, à l'affichage et au dispatche des loges des candidats

- Prévoir de l'eau dans les loges des candidats

5.3 Le régisseur plateau et son équipe

En fonction de l'organisation locale, il semble opportun d'avoir une personne de l'équipe dédiée à la régie plateau du concours.

Ils assurent les missions suivantes :

- Mettre en place le matériel de chaque numéro et le débarrasser ;
- Nettoyer la scène, si nécessaire ;
- S'assurer que chaque candidat est prêt à l'annonce de son nom ;
- Prendre les dispositions nécessaires en cas de danger (feux, fumées, etc.)**

5.4 Présentation et rôle du présentateur des concours

Le présentateur du concours ne doit faire aucun commentaire sur les numéros présentés et s'abstenir de tout rappel. Il est recommandé une présentation sobre.

Dans la mesure du possible, une vidéo projection indiquera aux spectateurs et au jury le nom, la provenance du candidat et son appartenance à une Association adhérente FFM, le nom du (ou des) Président(s) ayant donné sa (leur) signature(s). Un membre de l'organisation assurera la manipulation de l'appareil. En l'absence de cet équipement, le présentateur s'assurera de communiquer clairement ces renseignements.

6. Procédure de sélection

6.1 Concours FFM – Sélection nationale

6.1.1 Composition du Comité de sélection

Le comité de sélection est composé de 2 ou 3 membres de l'équipe d'organisation du Congrès, supervisée par le directeur des concours. Elle comporte :

- Le Directeur des concours ou un membre désigné par ce dernier
- 2 ou 3 membres désignés en accord entre le Directeur des concours

6.1.2 Sélection

Il est prévu 20 places pour le concours de scène et 10 places pour le concours de close-up.

Cependant toute demande supérieure doit avoir l'approbation du Directeur des concours qui se sera assuré auprès des organisateurs de la faisabilité horaire.

- Le directeur concours met à disposition du comité de sélection, par les moyens numériques appropriés, l'ensemble des vidéos envoyées par les candidats. (YouTube, Dailymotion...)
- Chaque membre du comité établit sa sélection en classant les candidats (Français ou étrangers) pour chaque condition de présentation et la renvoie au Directeurs des concours.
- Le Directeur des concours établit ensuite la liste définitive des candidats sélectionnés par le comité ainsi qu'une liste d'attente classée.

- Le 1^{er} Prix d'un concours qualifiant agréée FFM est automatiquement sélectionné au concours national.
- Des quotas de places sont proposés aux équipes de France scène et close-up sous la responsabilité du Directeur des concours. Le nombre de places attribuées dépend du nombre de places globales et du nombre de candidatures reçues. En moyenne, il y a 4 ou 5 places pour la scène et 2 ou 3 pour le close-up.

6.1.3 Invention et magie pour enfants

Les candidats en invention qui concourent à huis clos ne sont pas ~~comptés~~ comptabilisés dans ces quotas.

Si la magie pour enfant a lieu en public sur un créneau différent, ils ne sont pas comptabilisés dans ces quotas.

6.1.4 Nota

Il faut prévoir dans le planning que, tout compris (répétition, installation, concours, jugement...), un candidat occupe 30 minutes du planning général. Un concours avec 30 candidats nécessitera de prévoir 15 heures du planning pour les concours soit 7h30 de concours et 7h30 de répétition.

6.1.5 Dates et détails pour les sélections

L'organisateur du Congrès doit prévoir dans sa communication, de fixer les dates de clôture de postulation pour le concours le 30 juin avec possibilité d'étendre la période si besoin.

La sélection et l'information des candidats doivent avoir lieu au moins 2 mois entiers avant la date du concours afin que les candidats puissent s'organiser pour leur hébergement et leur transport.

6.2 Concours qualifiant

- **Des concours qualifiants peuvent être organisés par des Associations adhérentes FFM régionales.**
- Pour être reconnus, les concours qualifiants doivent avoir reçu l'agrément de la FFM et se conformer dans leur organisation (désignation du jury, règles de notation, attribution des Prix, modalités de fonctionnement) aux prescriptions de la FFM précisées dans le règlement des concours qualifiants.

7. Le jury

7.1 Constitution et nominations

Le jury est constitué d'un Président et de 6 à 10 membres (il est souhaitable de constituer un jury ayant un nombre impair de membres).

Le Président du jury est proposé par le Directeur des concours au Président de la FFM. Lorsque la proposition est acceptée, le Président de la FFM le nomme officiellement.

Les membres du jury sont désignés par le Président de la FFM sur proposition du Directeur des concours en informant le Président du jury.

Si possible au moins deux membres du jury sont choisis parmi les membres du jury de l'édition précédente.

La FFM a demandé à être concours agréé FISM et par conséquent elle s'engage à ce que la moitié du jury soit des juges labellisés FISM

Lorsque le concours FFM est une année précédent la FISM Europe le président du CFI sera intégré au jury du congrès.

Les délibérations du jury se font en français.

7.2 Le Président du jury

Le Président du jury est choisi parmi les personnalités reconnues du monde de la magie, capable de défendre une direction artistique. Il devra être juré FISM

Le Président du jury est seul habilité pour demander la fermeture du rideau si le temps alloué (10 mn) est dépassé (15 min si magie pour enfants).

Le Président du jury réunit ses jurés afin que le directeur des concours, les responsabilise et les informe sur la procédure de vote et la méthode de notation. La grille de notation est à nouveau communiquée avec des exemples.

7.3 Les membres du jury

Les membres du jury sont choisis en priorité parmi les magiciens ayant une connaissance approfondie de la théorie et une longue expérience pratique de l'art magique. Il est recommandé de privilégier les jurys membres FFM. En particulier, un ou deux historiens de la Magie reconnus sont à prévoir pour éclairer le jury pour le concours Magicus. La moitié du jury est choisi parmi les juges labellisés FISM.

Il est demandé de reconduire d'année en année deux membres afin d'assurer une continuité. Toutefois un membre ne peut siéger dans un jury plus de trois années consécutives.

Une personnalité non magicienne peut être retenue pour ses compétences dans une discipline artistique, chanson, théâtre... qui apporterait une vision allant dans le sens du projet défendu par le Président du jury.

Les membres du jury retenus sont contactés par le Directeur du concours et doivent confirmer leur engagement par écrit.

Le fait d'accepter d'être membre du jury, entraîne la gratuité de l'inscription au Congrès à l'exception du banquet, du pass magique, du voyage et de l'hébergement.

Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas pris en charge sauf exception pour certains jurés FISM (à la discrétion du bureau de la Fédération)

Les repas du vendredi, samedi et dimanche midi sont pris en charge par le comité organisateur.

7.4 Défection d'un juré

Si un membre du jury est défaillant alors qu'il a commencé à siéger, l'ensemble de ses notes est supprimé pour l'ensemble des disciplines.

Cependant, si un membre du jury ne peut siéger lors d'une session mais qu'il a noté l'intégralité des candidats de toutes les disciplines présentes dans une condition de présentation (scène ou close-up), ses notes sont conservées pour l'attribution des Prix.

Conserver les notes du jury absent ne doit pas pénaliser les autres candidats quant à l'attribution du titre de Champion de France. Dans ce cas, le Président du jury en accord avec le Directeur des concours, décidera du maintien ou non des notes.

L'absence programmée, en accord avec le Directeur des concours, à une des conditions de présentation n'est pas considérée comme une défaillance du membre du jury.

Il n'est pas possible de remplacer un membre du jury si celui-ci a déjà commencé à noter.

La défaillance d'un membre du jury entraîne la perte de tous ses droits afférents au rôle de jury.

Le contenu des délibérations et les notes sont conservés par le Directeur de concours pendant un an minimum.

Il doit suppléer à toute défaillance d'un membre du jury si celle-ci intervient avant le début des concours.

8. Notation

Le jury utilise la grille de notation de la FISM. (Grading Scale)

8.1 Critères d'évaluation

Le jury note par rapport à 6 aspects principaux :

- L'atmosphère magique : la mise en scène, l'ambiance générale du numéro... ;
- La présentation : l'attitude du magicien, son charisme, le soin qu'il apporte à ses déplacements, son texte, la précision de ses gestes... sont autant de paramètres importants ;
- L'impact sur le public : les réactions du public (émotion, rires, applaudissements...) devront être prises en compte ;
- L'esthétique et la composition du numéro : les accessoires, le costume, le maquillage doivent être en harmonie avec le style recherché par le concurrent. Le rythme du numéro, le nombre d'effets, leur enchaînement ainsi que le final sont autant de paramètres très importants qui doivent tous être pris en compte ;
- La technique : les appareils ou accessoires truqués doivent servir au maximum l'effet recherché. Moins on sentira le truc et plus l'effet sera magique. Le développement d'astuces techniques et l'application de nouveaux principes ou matériaux seront appréciés ;
- L'originalité : le caractère unique du numéro doit être le but primordial du concurrent, ne serait-ce qu'en prévision d'une utilisation commerciale.

8.2 Notation

Chaque membre du jury note les concurrents sur 100 points.

Le système de notation utilisé est celui de la FISM (Grading Scale)

Après chaque numéro présenté, les jurés notent sur leur téléphone ou leur tablette, les feuilles de notation sont relevées pour les items.

La notation des membres du jury ne comporte aucune décimale (sauf la moyenne).

Il est possible qu'un membre du jury revienne sur sa notation. Le Président du jury le propose aux membres du jury avant délibération et connaissance de la moyenne pour ce concurrent. A l'issue du concours, toutes les notes de chaque membre du jury leur sont redistribuées pendant une quinzaine de minutes pour d'éventuelles modifications. Ce temps de séance implique un travail de nature intime et personnel de chaque juré sans intervention ni avis d'un autre juré.

En cas de litige ou désaccord profond entre les membres du jury, la voix du Président du jury est prépondérante.

8.3 Plagiat

En cas de plagiat de façon évidente, le concurrent dont la présentation est en cause, risque la disqualification lors de la délibération finale du jury. Il sera convoqué devant le jury et pourra s'expliquer.

Le jury peut revenir sur sa décision si un plagiat est signalé et avéré dans les deux semaines qui suivent la proclamation du palmarès.

8.4 Compérag

Il ne pourra pas être attribué de Prix à tout numéro reposant exclusivement sur l'utilisation d'un compère, le candidat sera alors disqualifié. Le jury pourra - dans le doute - interroger le candidat sur le modus-operandi du tour. Il sera demandé au concurrent d'expliquer la méthode utilisée et, si nécessaire de répéter l'effet devant le jury

8.5 Pré show

Aucune activité de pré-show n'est autorisée. Si un candidat utilise une telle pratique, il sera automatiquement disqualifié (voir règlement FISM)

9. Les candidats

9.1 Inscription

L'inscription au concours est gratuite, sous réserve d'acquitter les droits de congressiste. Un tarif spécifique est accordé au candidat.

Le formulaire d'inscription au concours rempli par le candidat, doit parvenir au comité d'organisation du Congrès avant la date limite prévue. La candidature ne devient effective que si le candidat s'est conformé aux obligations indiquées sur le formulaire, et s'il a renvoyé dans les délais prévus sa fiche de renseignements, sa fiche technique, sa vidéo et signé l'acceptation des conditions générales de participation.

Les candidats dans la catégorie junior doivent joindre à leur dossier d'inscription la photocopie d'une pièce d'identité attestant de leur date de naissance (moins de 16 ans à la date du concours).

Tous les candidats doivent fournir une photo en situation du numéro (en costume...).

La date limite des inscriptions est impérative. Cependant, le directeur des concours peut accorder une dérogation si le nombre limite des candidats n'est pas atteint. Tous les cas de dérogations sont laissés à la discrétion du Président de la FFM ou du directeur des concours.

Les candidats français doivent être parrainés par le Président d'une Association adhérente de la FFM. Ils peuvent être parrainés par n'importe quel Président. Un Président d'une Association adhérente FFM peut parrainer plusieurs candidats.

Si le candidat a remporté un concours qualifiant, il n'y a pas besoin de parrainage.

Les candidats étrangers doivent obtenir la signature d'un Président d'une Association affiliée à la FISM.

Le candidat peut postuler pour participer au concours dans plusieurs disciplines différentes avec des numéros différents mais il doit choisir un numéro en priorité car un second passage dans une autre discipline ne peut être obtenu que si toutes les places ne sont pas pourvues.

Si les juges sont d'avis commun qu'il serait dans l'intérêt d'un concurrent de le changer de catégorie, ils sont autorisés à le faire.

Sont exclus du concours FFM les artistes qui ont été choisis par le comité d'organisation pour présenter leur numéro ou une conférence lors du congrès FFM (voir règlement FISM)

Tous les candidats, du fait de leur participation, acceptent le présent règlement et toutes les décisions du jury qui sont sans appel.

Les candidats s'engagent, au cas où ils seraient primés, à participer gratuitement au gala de clôture si les organisateurs du Congrès le demandent.

9.2 Sélection

Si le candidat n'a pas été présélectionné lors de Championnats qualifiants, la sélection des candidats est faite par rapport à un support vidéo (voir article 6.2)

Le candidat s'engage à présenter le même numéro que celui présenté sur le support vidéo ou lors de la phase de présélection (des améliorations sur le numéro en question sont tolérées).

9.3 Durée du numéro et déroulement du concours

Les concurrents doivent présenter un numéro complet, d'une durée de 5 minutes au minimum et 10 minutes au maximum. Toutefois, dans les disciplines « invention », « perfectionnement », il n'y a pas de durée minimale.

Dans la discipline « magie pour enfants », la durée maximale est portée à 15 minutes. L'organisateur peut décider que cette discipline soit présentée devant un public d'enfants. Il lui revient de prendre en charge l'ensemble de l'organisation et de prévoir un lieu permettant d'accueillir également les congressistes.

Chaque concurrent est prêt 15 minutes avant l'horaire prévu. Les concurrents qui ne seront pas prêts en temps voulu risquent d'être disqualifiés. On leur donnera la possibilité de s'expliquer. Seul le Président du jury décidera en fonction des explications données par le concurrent si celui-ci est disqualifié.

En cas d'incident technique indépendant du concurrent (défaillance lumière ou son...), le Président du jury peut autoriser le candidat à représenter son numéro ou à décompter un temps de dépassement.

Les assistants et partenaires peuvent avoir accès au concours gratuitement uniquement pour la période du concours.

9.4 Inventions et perfectionnement

Les concurrents dans les disciplines invention ou perfectionnement certifient sur l'honneur qu'ils ne connaissent pas d'antériorité à leur invention ou leur perfectionnement. Les concurrents de ces deux disciplines peuvent faire présenter leur invention ou perfectionnement par un tiers. Les concurrents ou leur représentant doivent se tenir à la disposition du jury pour exposer en quoi leur invention ou perfectionnement diffère de ce qui existait précédemment.

Au cas où une invention ou un perfectionnement est présenté au cours d'un numéro d'un concurrent, dans une autre discipline, les perfectionnements devront être signalés et présentés aux membres du jury après la présentation du numéro.

Si l'invention ou le perfectionnement n'est pas présentable en public (non mis en scène), il pourra être demandé au candidat de présenter au seul jury et à huis clos la dite invention ou le perfectionnement.

Un dossier en amont du concours est demandé par le directeur des concours à chaque concurrent pour connaître la genèse et les sources de son invention ou perfectionnement ceci afin de pouvoir faire des recherches si nécessaire avant le concours. Ce dossier est envoyé au jury avant le concours.

Un tableau recensant les inventions ou perfectionnement sera tenu par le directeur des concours.

9.5 Répétitions

Le candidat sera informé par le Responsable des concours avant le début du Congrès de l'heure de la répétition.

Il devra prendre toutes dispositions pour être en mesure de mener sa répétition à l'heure exacte (matériel prêt, assistants en place...).

Il disposera de 10 minutes sans possibilité de dépasser ce temps.

Les techniciens plateau, son, lumière sont présents et à la disposition du candidat et de son équipe pour :

- Noter la mise en place du matériel ;
- Noter les conditions de début du numéro (rideau, son, lumière) ;
- Tester la bande son, le niveau en salle, le niveau des retours ;
- Valider les lumières, la conduite...

Le candidat peut se faire assister de l'équipe de son choix pour optimiser l'utilisation des 10 minutes.

Les membres de l'équipe, s'ils ne sont pas congressistes, peuvent être présents sur les lieux du concours et des répétitions uniquement aux heures utiles. Ils devront être munis d'un badge spécifique défini par l'organisateur du Congrès.

10. Droit à l'image

Le candidat accepte d'être filmé et/ou interviewé et que son numéro soit filmé et photographié par une équipe désignée par le Président de la FFM. Il signera un formulaire de droit à l'image fourni par l'organisateur avant le début des concours (voir annexe)

Sous réserve de conditions techniques favorables, le candidat pourra obtenir une copie de l'enregistrement vidéo de son numéro dans un délai fixé par l'organisateur. Il peut lui être demandé une participation aux frais de reproduction et d'expédition exclusivement.

11. Prix et récompenses

11.1 Les prix

Trois Prix peuvent être décernés dans chaque discipline : un premier, un deuxième et un troisième Prix. Ces Prix ne seront décernés que si le concurrent a obtenu au moins le nombre de points nécessaires. Il peut y avoir des ex-aequo.

À l'issue du concours et des délibérations, les concurrents sont classés par discipline dans l'ordre décroissant des points.

Les Prix sont décernés aux 3 candidats de chaque discipline (s'il n'y a pas d'ex-aequo) ayant eu le maximum de points et au moins 60 points. (voir grille Grading scale)

- Le premier Prix est attribué au candidat ayant eu le maximum de points avec un minimum de 80 points.
- Le second Prix est attribué au second candidat à condition qu'il ait un minimum de 70 points.
- Le troisième Prix est attribué au troisième candidat à condition qu'il ait un minimum de 60 points.

Il peut y avoir des ex-aequo pour un Prix à condition que les concurrents aient exactement le même nombre de points.

Si dans une catégorie, aucun concurrent n'a obtenu le nombre de points nécessaire pour un certain Prix, ce Prix n'est pas décerné.

Les différents trophées et coupes, à la charge de la FFM, sont annoncés et remis à la fin du Congrès pendant la cérémonie de clôture.

D'éventuels Prix en numéraires sont laissés au libre choix de l'organisateur en fonction du budget du Congrès.

11.2 Grand Prix

Le Grand Prix est décerné au concurrent, toutes catégories et disciplines confondues (des perfectionnements et inventions), ayant eu le plus grand nombre de points avec un minimum de 85 points.

Il ne peut y avoir qu'un seul Grand Prix attribué. En cas d'ex-æquo, le jury est souverain pour attribuer le Grand Prix.

Le Grand Prix est attribué en plus du premier Prix.

Le Grand Prix peut être cumulé avec le titre de Champion de France de Magie FFM.

Un concurrent ayant déjà reçu le Grand Prix à un précédent Congrès de la FFM ne peut pas concourir avec le même numéro.

Un Prix de 1 000 € (mille euros) est remis au Grand Prix et doit être budgété dans le Congrès

11.3 Prix Magicus

Le Prix Magicus est décerné à une invention ou perfectionnement jugé particulièrement brillant et original.

Le Prix Magicus ne prendra effet officiellement qu'après une possible recherche ou enquête qui ne pourra pas excéder 15 jours.

Pour l'attribution du Prix Magicus, un minimum de 85 points est nécessaire.

Le Prix Magicus peut être cumulé à un autre Prix si l'invention ou le perfectionnement concerné est présenté en tant que numéro normal de scène ou de close-up, et qu'il représente l'événement du Congrès.

Le prix Magicus est la désignation du grand prix pour la catégorie inventions, perfectionnements

11.4 Titres de champion de France de magie FFM

Le titre de Champion de France de Magie FFM ne concerne pas la discipline « arts annexes » ni les inventions ou perfectionnements.

Pour concourir au titre de Champion de France de Magie FFM, le magicien doit être de nationalité française.

À l'issue du concours et des délibérations, les concurrents de scène et les concurrents de close-up sont classés en deux listes distinctes par ordre décroissant des points obtenus, toutes disciplines confondues à l'exclusion des disciplines « arts annexes, inventions ou perfectionnements.

Le titre de champion de France en catégorie scène ainsi que celui en close-up seront attribués au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points parmi les lauréats d'un premier prix.

En l'absence de candidat ayant obtenu un premier prix, le titre de champion de France ne sera pas attribué et le champion précédent conservera son titre.

Dans ce cas, la FFM est tenue de décerner le titre l'année suivante (n+1).

Si, l'année n+1, aucun premier prix n'est à nouveau décerné, le titre sera attribué au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points parmi ceux ayant atteint au minimum 65 points.

Ainsi, le titre de champion de France ne pourra demeurer vacant plus d'une année consécutive.

L'attribution des deux titres de Champion de France de Magie FFM relève en premier lieu de la décision du jury. En cas de désaccord au sein du jury ou de circonstances exceptionnelles entravant la prise de décision, le directeur des concours saisit le Bureau de la FFM, représenté par son président et au moins deux de ses membres, qui statuera en dernier ressort.

Un prix du meilleur artiste international est remis au candidat étranger ayant obtenu le plus de points.

11.5 Prix spécial du public

L'organisateur du Congrès doit mettre en place un Prix spécial du public. Cette organisation est alors entièrement à sa charge. Ce Prix s'intitule le Prix Pierre Brahma.

L'organisation du vote du public, le dépouillement est du domaine de l'organisateur du Congrès le trophée est fourni par la FFM.

Le Prix ne peut être attribué que s'il y a au moins 100 votants.

La remise du Prix pourra se faire lors de la proclamation des résultats en accord avec le Directeur des concours.

Ce prix est ouvert à la fois aux concurrents de scène et de close-up.

11.6 Prix partenaires & autres Prix

Les autres Prix (Prix CIPI, Prix de la ville, Prix de sponsors, Prix de partenaires FFM, engagements, ...) sont laissés à l'initiative du Bureau de la FFM et de l'organisateur.

Ces Prix sont remis avant la proclamation du palmarès officiel du concours FFM. L'organisation de la remise de ces Prix ne doit pas créer de confusion avec les Prix FFM.

L'ordre de la remise de ces Prix sera établi par la FFM avec la Structure congrès.

11.7 Proclamation des résultats

Le Directeur des concours présente les différents palmarès et diplômes des lauréats au Président de la FFM qui les signe.

La liste des Prix reste confidentielle jusqu'à la proclamation des résultats et la remise des trophées ou coupes à la fin du Congrès.

La proclamation des résultats est faite dans un ordre croissant de manière à terminer par la proclamation du Grand Prix et des Champions de France.



Concours FFM 20XX – XXX

Membre du jury

Xxx

Date

Xxx

Nom du concurrent	
Amicale FFM	
Catégorie	

	Non concerné	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon	Excellent
<i>Atmosphère Magique</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<i>Showmanship/ présentation</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<i>Impact public</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<i>Esthétique et composition du numéro</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<i>Technique</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<i>Originalité</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Mention :

Comédie/ présentation

Très grande originalité



Grading scale



WCM, Continental, Regional Magic Contests

**This scale must be applied for qualified FISM contests
The jury's members must score with FISM level scale**

Score	WCM and Continental FISM	Other Qualified FISM Contest
85 --- 100	Excellent Absolute Grand Prix level	EXCELLENT Regional title (if needed)
80 --- 84	VERY GOOD 1 st prize and GP level	
75 --- 79	GOOD 2 nd prize level; 1 st prize can be discussed	
70 --- 74	GOOD 2 nd prize level, no 1st prize	VERY GOOD 1 st prize and Regional title level
65 --- 69	ADEQUATE 3 rd prize level, a 2 nd prize can be discussed	GOOD 2 nd prize level; 1 st prize can be discussed
60 --- 64	ADEQUATE 3 rd prize level, no 2 nd prize	GOOD 2 nd prize level, no 1st prize
55 --- 59	Fair Almost up to a FISM prize	ADEQUATE 3 rd prize level, a 2 nd prize can be discussed
50 --- 54	Fair Not up to a FISM prize	ADEQUATE 3 rd prize level, no 2 nd prize
45 --- 49	Below FISM level disqualified	Fair Almost up to a prize
40 --- 44		Fair No prize
35 --- 00		DISQUALIFIED Below Regional contest level



Attestation d'acceptation Règlement des concours et droit à l'image

Je soussigné (nom, prénom, pseudonyme)

Participant au concours à l'occasion du Congrès Français de l'Illusion organisé par la FFM,

- certifie avoir lu et accepte le règlement du concours et du Championnat de France de Magie FFM et s'y conformera ;
- accepte la décision du jury comme celle du Bureau de la FFM ;
- accepte d'être filmé et/ou interviewé et que mon numéro soit filmé et photographié par une équipe ayant reçu l'agrément de la FFM.

Cette autorisation librement consentie est faite à titre gracieux par les deux parties dans les limites précisées ci-dessous :

- **Assurer la promotion de la FFM, quel que soit le support (presse magazine, composite, dossier de presse, site Internet de la FFM, médias français et étrangers).**

Toutes autres utilisations seront assujetties à autorisations complémentaires.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à mon image et/ou à ma réputation.

Je m'engage à être solidaire de la FFM, de son photographe et/ou son vidéaste en cas de préjudice causé par une utilisation abusive ou détournée des images par un tiers à son insu.

Cette autorisation est valable un an renouvelable par tacite reconduction et reste valable en cas de changement d'état civil ou d'Association.

Elle peut être annulée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception.

Je déclare avoir plus de 18 ans et disposer de la capacité à signer ce formulaire en mon propre nom ou d'être le représentant légal pour un mineur.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à le

Signature du concurrent ou de son représentant légal
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

ANNEXE : SELECTION Concours FISM Europe et FISM Monde

ont Sont sélectionnables pour la FISM Europe ou pour la FISM Monde, les candidats qui ont obtenu + de 60 points au concours national FFM, hors arts annexes, inventions et perfectionnements.

Cette règle s'applique dans un créneau temps de 3 ans entre la dernière FISM Monde et celle à venir.

Une liste est tenue et mise à jour par le Directeur des concours de la FFM après chaque Congrès FFM, cette liste fait référence.

La liste des candidats sélectionnables se fait par le nombre de points obtenus dans l'ordre décroissant en fonction des places disponibles.

Toutefois, les champions de France scène ou close-up sont prioritaires pour l'obtention des places à la FISM Europe et FISM Monde quelle que soit leur moyenne.

Précision : les places réservées aux champions de France pour la FISM Europe et FISM Monde respectent le même cycle de 3 ans que le tableau des sélectionnables

Il n'y a plus de candidatures spontanées pour la sélection Française à la FISM Europe et FISM Monde. Les candidats doivent obligatoirement se présenter au concours national FFM

Si un candidat étranger souhaite postuler pour représenter la France, il faudra vérifier d'une part s'il est bien résident français depuis 6 mois minimum et d'autre part s'il est bien adhérent à la FFM. (Le règlement FISM indique qu'il doit avoir la signature de 3 présidents de société FISM)

Le reste des places (slot) sont données en fonction de la liste.

Pour la sélection des titres champion du Monde

La procédure reste identique, toutefois les candidats arrivant premiers à la FISM Europe sont généralement qualifiés directement pour la FISM Monde (sans entrer dans les quotas de la France).

De plus, si un candidat, dans le cycle des 3 ans, a participé à la fois au concours national et à la FISM Europe, ce sera sa meilleure moyenne qui sera retenue.


Si le champion du Monde (grand prix scène ou grand prix close-up) remet son titre en jeu lors de la FISM Monde suivante, il sera aussi prioritaire.

ANNEXE : MODELE FICHE TECHNIQUE

FICHE TECHNIQUE CONCOURS



INFORMATIONS CANDIDAT	
Nom & Prénom	Ecrivez ici votre Nom et Prénom
Nom de scène / Pseudonyme	Ecrivez ici votre Nom de scène ou Pseudonyme
Date de naissance :	jj/mm/yyyy
Adresse	Ecrivez ici votre adresse
Adresse 1	Ecrivez ici votre votre complément d'adresse
Adresse 2	Ecrivez ici votre votre complément d'adresse
Code Postal	Ecrivez ici votre CP
Ville	Ecrivez ici votre ville
Pays	Ecrivez ici votre Pays
N° de téléphone	0123456789
Email :	_____@_____.



INFORMATIONS TECHNIQUE & MATERIELS	
<u>Style de présentation ?</u>	: Choisir dans la liste
<u>Discipline ?</u>	: Choisir dans la liste
<u>Invention/Perfectionnement, conditions de présentation ?</u>	: Choisir dans la liste
<u>Invention/Perfectionnement, si présentation par un autre artiste</u>	: Ecrivez ici son nom d'artiste
<u>Nombre d'artiste(s) ?</u>	: 1
<u>Nombre d'assistant(s) en backstage) ?</u>	: 0
<u>Durée du numéro ?</u>	: 1 minute(s)
<u>Temps minimum de montage (décor et préparation) de votre numéro ?</u>	: 1 minute(s)
<u>Temps minimum pour installer le matériel sur le plateau ?</u>	: 1 minute(s)
<u>Temps de désinstallation de votre matériel après votre numéro ?</u>	: 1 minute(s)
<u>Un nettoyage est-il nécessaire à l'issue de votre passage ?</u>	: Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<u>Utilisation d'un micro ?</u>	: Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<u>Venez-vous avec votre micro ?</u>	: Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<u>Si non, veuillez préciser le type de micro que vous souhaiteriez ?</u>	: Choisir dans la liste
<u>Utilisez-vous de la musique (K7, CD, USB MP3, autre) ?</u>	: Oui <input type="checkbox"/>
<u>Précisez le type de support ?</u>	: Choisir dans la liste ↓

LUMIERES

Ambiance générale du numéro (Romantique, dramatique, autre...) ? :

Avez-vous besoin d'une poursuite ? : Oui

Non

A quel moment démarrent les éclairages ? :

Faces : Couleur N°1 :

Contres : Couleur N°1 :

Latéraux : Couleur N°1 :

Repère visuel :

Couleur N°2 :

Couleur N°2 :

Couleur N°2 :

Faces : Couleur N°1 :

Contres : Couleur N°1 :

Latéraux : Couleur N°1 :

Repère visuel :

Couleur N°2 :

Couleur N°2 :

Couleur N°2 :

Faces : Couleur N°1 :

Contres : Couleur N°1 :

Latéraux : Couleur N°1 :

Repère visuel :

Couleur N°2 :

Couleur N°2 :

Couleur N°2 :

COMMENTAIRE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

1 - **Ouverture du rideau (Précisez le moment)** :

2 -

3 -

Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous confirmer votre sélection pour le concours du XXXX ème Congrès Français de l'illusion FFM à XXX du XX au XX 20XX.

Votre inscription est dans la catégorie « ».

Veuillez trouver ci-joint un extrait du manuel des congrès avec le règlement du concours, une grille de notation pour information, et une fiche technique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir compléter et me retourner la fiche technique le plus rapidement possible ainsi qu'une photo en situation (en costume) qui servira pour la présentation sur les écrans dans la salle, sans oublier l'attestation d'acceptation du règlement des concours et du droit à l'image.

Votre horaire de passage et de répétition vous sera communiqué en septembre. Toutefois pour la scène sachez que le concours à lieu le samedi XXX (répétition possible dès 7h). Toutefois pour le close-up le concours à lieu le XXX (ENLEVER LA PHRASE INUTILE)

Les feux et fumées sont interdits dans le centre des congrès. Tout effet « pyrotechnique et flash » doit nous être signalé et nous devons avoir l'aval du chargé de sécurité officiel. Nous vous demandons expressément de nous indiquer dans le détail tous les effets que vous souhaitez réaliser. Nous traiterons les demandes au cas par cas.

Une attestation de respect des règles de sécurité (feu et explosif) vous sera demandé avant le congrès.

Toute l'équipe d'organisation du Congrès se réjouit par avance de pouvoir vous compter parmi ses candidats au concours. Elle fera en sorte que votre séjour parmi nous et plus particulièrement votre participation au concours puisse se passer dans les meilleures conditions possibles.

Dans cette attente, et avec nos remerciements, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le responsable des concours

COORDONNEES

Cher Monsieur,

Le comité de sélection du championnat de France du XX ème congrès français de l'illusion FFM s'est réuni.

Votre numéro a retenu toute notre attention, mais malheureusement vous n'avez pas été sélectionné pour participer à l'édition 20XX

Nous avons dû faire des choix (parfois très difficiles) car le nombre de places disponibles est limité.

Nous espérons pouvoir vous recevoir lors d'une prochaine édition de notre concours.

Veillez recevoir mes sincères salutations.

Le responsable des concours

COORDONNEES

Monsieur,

Nous sommes ravis de vous accueillir pour le concours du 50ème Congrès Français de l'illusion FFM à XXXX du XX au XX 20XX.

Merci de prendre note de votre horaire et ordre de passage pour le concours, mais aussi de l'horaire du début des répétitions. Je vous rappelle que nous avons un timing à respecter et vous n'aurez que 10 minutes pour répéter.

CATEGORIE : SCENE - MAGIE GENERALE

NOM DE L'ARTISTE : XXX

ORDRE DE PASSAGE : N°X

HORAIRE REPETITIONS : à partir de 0XH00

LIEU & HORAIRE CONCOURS : SALLE XXX Samedi XX /XX de 9h30 à 12h00

ADRESSE : Centre des congrès - XXXXX - XX000 XXXX

CONTACT : XXXXX Tél : +33 6xxxxxxx

Au plaisir de se rencontrer très prochainement.

Le responsable des concours

COORDONNEES